

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 22 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaients présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés : PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; CHAPPE Fanny ; ECHEVEST Yannick



DELBU2022-03-024

ECONOMIE - CESSION FONCIERE : SOCOPA VIANDES ZI DE GRACES

Par délibération en date du 3 février 2011, Guingamp Communauté avait décidé la cession des parcelles cadastrées AL26 et AL29, situées dans la ZI de Grâce à proximité des entrées d'un entrepôt appartenant à la STEF et de l'abattoir géré par SOCOPA VIANDES.

La cession de la parcelle AL29 correspondant à un tronçon de voirie a fait l'objet d'une décision du Bureau d'agglomération en date du 14 janvier 2020 et est intervenue le 20 août 2020.

Faute d'accord entre les deux entreprises concernées sur la division de la parcelle AL26 (3 378 m²), qui correspond à une aire de manœuvre de poids lourds, la cession foncière n'avait alors pas pu aboutir. Depuis, SOCOPA a procédé au rachat de l'entrepôt de la STEF voisin de l'abattoir et est disposée à acquérir la parcelle AL26 dans son intégralité.

Le 18 novembre 2010, le Domaine avait estimé le bien au prix de 10 € HT le m². Par avis du 11 février 2022, le Domaine a confirmé son estimation de 10 € HT le m² pour la parcelle AL26.

Vu l'avis du Domaine en date du 11 février 2022 annexé ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- D'approuver la cession de la parcelle AL26, située sur la commune de Grâce, d'une superficie de 3 378 m² à SOCOPA VIANDES ou toute société pouvant s'y substituer, au prix total de 33 780 € HT soit 10 € HT le m². Les frais d'acte et de formalités étant à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

